



# CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

**Séance du 27 janvier 2022**

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

### **Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix**

- vu le préavis municipal No 2/2022 du 22 novembre 2021 relatif à la modification du Règlement et tarifs des émoluments de l'Office de la population,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

- d'adopter le nouveau Règlement et tarifs des émoluments de l'Office de la population tel que présenté dans le préavis 2/2022,
- de transmettre ce nouveau règlement au Département de l'économie, de l'innovation et du sport pour approbation,
- de fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement dès son approbation par le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Ainsi délibéré en séance du 27 janvier 2022.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard